

# La Croix-Rouge et la paix

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **93 (1984)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683377>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## L'ESPRIT DE PAIX

**Parler d'une seule voix.** La Croix-Rouge est le seul mouvement universel qui parle d'une seule voix sur la paix. Il s'agit là d'une contribution unique à une paix véritable dans le monde: 250 millions de membres dans plus de 130 pays lancent un message commun à tous leurs semblables.

**Solidarité mondiale.** La solidarité de la Croix-Rouge transcende idéologies, religions, races et croyances: c'est la plus haute expression de la dignité humaine, car elle n'existe que pour apporter assistance et protection à ceux qui souffrent et sont démunis dans l'adversité. La solidarité dans l'action est, par excellence, la contribution de la Croix-Rouge à la paix.

**Elever des barrières contre la peur et la méfiance.** Pour chaque nation et entre les nations, l'esprit de paix de la Croix-Rouge peut être une barrière contre certaines des causes principales de la violence et des conflits, soit la peur et la méfiance.

---

# *La Croix-Rouge et la paix*

---

## DIMINUER LES CAUSES DE TENSIONS

**L'égalité par le développement.** Contribuer au développement des sociétés nationales sœurs, c'est reconnaître concrètement que nous sommes tous égaux.

**Responsabilité dans les catastrophes naturelles.** L'assistance aux victimes de catastrophes naturelles est l'expression directe d'une responsabilité planétaire. Comprendre ce «devoir d'aider» est un facteur tangible de paix.

**La jeunesse est l'espoir.** Les programmes de la Croix-Rouge encouragent les contacts, la communication et une meilleure compréhension entre les jeunes du monde entier. C'est un puissant antidote contre les poisons de la haine et de la violence qui sont à l'origine de nombreux conflits.

## COMBATTRE LA GUERRE

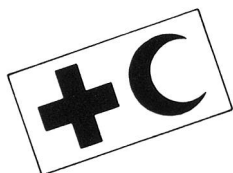
**La paix même au cœur de la guerre.** Née des horreurs de la guerre, la Croix-Rouge propage un esprit de paix même dans le feu de la bataille: le respect de l'ennemi hors de combat, la protection de ceux qui sont sans défense constituent une «oasis de paix» au cœur même de la guerre.

**La connaissance du droit est le commencement de son respect.** Le respect de ceux qui sont sans défense en temps de guerre commence par la connaissance du droit humanitaire. En le diffusant, la Croix-Rouge facilite le retour à la paix.

**Atténuer les tensions génératrices de surarmement.** En contribuant à réduire les causes de tensions, la Croix-Rouge peut aider à créer les conditions indispensables au désarmement. Même si elle ne peut dire aux Gouvernements comment désarmer, elle soutient pleinement l'objectif final d'un désarmement général et complet et en appelle aux gouvernements pour qu'ils fassent tous leurs efforts dans ce sens, soulignant en particulier l'urgente nécessité d'arriver à un accord interdisant toutes armes indiscriminées.

**Un esprit qui peut mener à une paix véritable.** Grâce à la confiance dont elle jouit en temps de conflits, la Croix-Rouge est un intermédiaire neutre actif qui peut aussi préparer le terrain pour des solutions pacifiques.

**Aider et non condamner.** Puisqu'elle doit aider les victimes de toutes les parties en conflit, la Croix-Rouge ne peut prendre parti dans leurs controverses.



# Par l'humanité vers la paix

Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge 1984

**Que signifie  
la paix pour la  
Croix-Rouge?**

Pour la Croix-Rouge, la paix est plus que l'absence de guerre. Elle est un processus dynamique de collaboration entre tous les Etats et les peuples, collaboration fondée sur la liberté, l'indépendance, la souveraineté nationale, l'égalité, le respect des droits de l'homme, ainsi que sur une juste et équitable répartition des ressources en vue de satisfaire les besoins des peuples.

**La Croix-Rouge  
est-elle un mouvement  
pacifiste?**

La Croix-Rouge est certainement un mouvement pacifique qui s'efforce d'édifier la paix en propageant *un esprit de paix* à travers toutes ses actions. Mais la paix n'est pas son seul but.

**La Croix-Rouge  
n'est-elle pas liée à la  
guerre plutôt qu'à la  
paix?**

C'est la guerre qui a incité le fondateur de la Croix-Rouge, Henry Dunant, à lancer l'idée de la Croix-Rouge. Il a réalisé ce qu'il fallait faire pour soulager la souffrance des blessés et autres non-combattants sur le champ de bataille. Sa vision s'est concrétisée dans l'œuvre unique qui est celle de la Croix-Rouge.

**De quelle manière  
la Croix-Rouge  
peut-elle contribuer  
à la paix en intervenant  
en temps de guerre?**

Très simplement: la vision d'Henry Dunant était celle, si l'on peut dire, d'une «oasis de paix», constituée par un ensemble de règles, acceptées internationalement, destinées à imposer des limites à la guerre. La Croix-Rouge s'est efforcée depuis lors de consolider et d'étendre cette «oasis» en proposant de nouvelles conventions internationales. L'action humanitaire illustre et sert à promouvoir un esprit de paix, lequel contribue lui-même à la paix.

**De quelle manière concrète la Croix-Rouge contribue-t-elle à la paix?**

En exerçant son activité unique de protection des victimes de la guerre et d'assistance aux victimes des catastrophes naturelles, la Croix-Rouge montre ce que l'esprit de paix signifie dans la pratique. Ces exemples aident à former l'opinion publique en faveur de la paix.

La Croix-Rouge s'est donné une capacité d'action, en matière de négociation et de diplomatie, qui peut ouvrir la voie à la mise en œuvre d'actions concrètes. Cette capacité d'action est également utilisée dans le cadre d'initiatives visant à prévenir la guerre ou à faciliter l'établissement d'un cessez-le-feu.

Par ses efforts visant à promouvoir le développement et la diffusion du droit international humanitaire, la Croix-Rouge contribue à étendre les limites de cette «oasis de paix».

En contribuant au développement des Sociétés nationales, la Croix-Rouge favorise la compréhension et la paix internationales.

**Les victimes de la guerre sont protégées par le droit international humanitaire. N'est-ce pas là reconnaître la légitimité de la guerre?**

Le sauvetage d'un équipage naufragé ne rend en aucune façon les collisions de navires légitimes. Au contraire, en règle générale, l'aide aux victimes et l'amélioration des mesures préventives vont de pair. Est-il possible, tant qu'il y aura des guerres – qu'elles soient ou non justifiées – de s'abstenir de tenter d'en diminuer les horreurs aussi souvent que faire se peut? Il incombe à la Croix-Rouge d'apporter son assistance, et cela sans émettre de jugement.

**La Croix-Rouge n'est-elle pas un alibi pour les auteurs de guerre?**

Les cruautés commises tout au long de l'Histoire avant l'avènement de la Croix-Rouge n'ont pas empêché la guerre. Il y avait déjà des guerres à l'époque où les prisonniers étaient tués et où les blessés étaient abandonnés à leur sort.

**Mais, pour sûr, aucune guerre ne peut être «humanisée»?**

Ce n'est pas l'avis des centaines de milliers de prisonniers de guerre qui ont été sauvés par la Croix-Rouge, pour ne citer qu'un exemple. Comparez leur sort à celui des prisonniers qui n'ont jamais été visités par un délégué de la Croix-Rouge. Faites la comparaison entre une guerre où existe une «oasis de paix» et une guerre où elle n'existe pas et vous comprendrez, en regard de la diminution de la mortalité et de la souffrance, ce que signifie une guerre «humanisée».

**Que peut faire la Croix-Rouge pour empêcher la guerre atomique?**

Les efforts de la Croix-Rouge pour empêcher la guerre atomique font partie intégrante de ses efforts visant à protéger les non-combattants, en particulier contre les armes qui ne font pas de distinction entre combattants et non-combattants. A plusieurs reprises, la Croix-Rouge a employé son autorité morale pour mettre en garde les gouvernements contre l'usage de telles méthodes et de telles armes.

**La Croix-Rouge a-t-elle jamais permis d'éviter un conflit?**

L'état de paix ou l'état de guerre est toujours l'aboutissement d'un processus décisionnel. Les activités de la Croix-Rouge influencent ce processus – toujours dans le sens de la paix. Elles contribuent à régler les conflits, à stopper le recours aux armes et à conclure un cessez-le-feu, premier pas vers la paix. De plus, partout où lors d'une guerre la Croix-Rouge a obtenu le respect des principes humanitaires, le retour à la paix a été facilité.

**Que peuvent faire les Sociétés nationales – ou les volontaires de la Croix-Rouge – pour apporter leur contribution à la paix?**

Ils peuvent faire beaucoup, par exemple:

- diffuser le droit international humanitaire, les principes fondamentaux et les idéaux de la Croix-Rouge dans leur pays, afin de créer un esprit de paix et d'étendre l'«oasis de paix»;
- participer aux opérations internationales de la Croix-Rouge apportant assistance aux victimes de catastrophes, qu'elles soient naturelles ou provoquées par l'homme;
- contribuer au développement des Sociétés sœurs pour faire en sorte que les efforts en faveur de la paix s'intensifient partout.

**La Croix-Rouge peut-elle réellement faire quelque chose en faveur du désarmement?**

Préserver l'«oasis de paix» par la diffusion du droit international humanitaire et étendre cette «oasis» en contribuant au développement de ce droit constituent un moyen d'imposer des limites à la guerre. De plus, la Croix-Rouge contribue à illustrer et à répandre un esprit de paix – condition indispensable à tout désarmement – et à diminuer les tensions et la méfiance, facteurs qui accélèrent la course aux armements. La Croix-Rouge soutient pleinement les efforts visant à obtenir un désarmement général et complet et fait appel aux gouvernements afin qu'ils mettent tout en œuvre pour atteindre cet objectif; elle souligne le besoin urgent de conclure un accord interdisant l'usage de toutes les armes indiscriminées.